

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017

Date de Convocation : le 13 novembre 2017

Compte Rendu

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 19 heures
Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Maryline JOUVEY, Josette PFLUG, Françoise SAVIE EUSTACHE, Julie VEYRAT DAL DEGAN

Messieurs Roger BLIN, Mathieu DAVID, Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER

Absents Excusés Représentés :

Madame Monica GUDIN DU PAVILLON donne pouvoir à Monsieur Didier NOUVELOT

Madame Maud TSCHIRHARDT donne pouvoir à Monsieur David MATHIEU

Madame Véronique VERZEAUX donne pouvoir à Madame Maryline JOUVEY

Absents :

Monsieur Kamel ATARI

Monsieur Stéphane LEBEAU

Monsieur Claude REGNIER accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Après en avoir rappelé l'ordre du jour, Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Les Conseillers ayant reçu le Procès-Verbal de la séance du 19 octobre 2017, aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

1. FINANCES
2. INFORMATIONS DU MAIRE
3. QUESTIONS DIVERSES

1/ FINANCES

1.1/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant le versement des indemnités des élus - Délibération n° 073-2017

Une partie des fonds inscrits au chapitre indemnités des élus perçue initialement par la Commune, a partiellement été utilisée pour rembourser les fonds d'amorçage à la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne ». Il convient donc de réalimenter le compte indemnités des élus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTE la décision modificative nécessaire pour cette opération.

1.2/ Délibération relative à une Décision Modificative concernant l'inscription

Budgétaire « Toiture Mairie – École » - Délibération n° 074-2017

Cette somme est destinée à financer les publicités pour l'appel d'offre des travaux de la toiture de la mairie - école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTE la décision modificative nécessaire pour cette opération.

1.3/ Délibération relative à l'Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor

- Délibération n° 075-2017

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de demander le concours du Receveur Principal de la Trésorerie de Tonnerre pour assurer des prestations de conseil ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE de continuer à demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

ACCORDE également l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux maxima

2/ INFORMATIONS DU MAIRE

- Remerciements aux bénévoles qui entretiennent régulièrement l'église. Les Scouts de Tonnerre sont venus cirer les bancs et les boiseries, ce samedi. Un goûter a été offert aux jeunes par la mairie à l'issue de cette opération.
- Ces mêmes bénévoles (Régine, Nathalie, Patricia, Bernard,...) proposent de décorer le village pour Noël. Huit sapins pour la décoration des quartiers ainsi que deux pour les locaux scolaires ont été commandés à l'école afin d'abonder la Coopérative Scolaire.
- Une conseillère expose la grande qualité de la Mutuelle Santé proposée aux habitants grâce à la mutualisation et groupement des adhérents par la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne ».
- Le Maire explique la difficulté récurrente posée par la location du Conservatoire entre l'Association Saint Joseph et la CCLTB. Ce point sera débattu en Conseil Communautaire le lendemain mardi 21 novembre 2017 à Ancy-Le-Franc.
- Le retour du vote des parents et personnels dans toutes les écoles de la Communauté de Communes a été de + 80 %. Le retour de la semaine de quatre jours avec mercredi matin sans école est également validé à 80 %. Ce référendum avec les résultats école par école est consultable sur le site de la CCLTB.

Madame le Maire clôt la séance à 19 h 30